

MINISTRE DE LA JUSTICE

**DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES**

Paris, le 20 mars 2026

SOUS-DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES DES GREFFES

Circulaire - Note
Date d'application : immédiate

Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle
RHG1

Réponse à l'Administration centrale :
avant le 10 avril 2026

N° téléphone : 01.70.22.84.79

Mél : pole-b.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

A

MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREMIERES PRESIDENTES ET PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL
MESDAMES ET MESSIEURS LES PROCUREURES GENERALES ET PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS

MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL
MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL

MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DES GREFFES

POUR INFORMATION

N° Note : SJ-26-78-RHG1/20.03.26

Mots clés : **Additif** à la liste des postes offerts
Titre détaillé : Mutations et réintégrations des greffiers des services judiciaires dans le cadre de la campagne de mobilité des greffiers – prise de fonction 1^{er} septembre 2026

Publication : *INTRANET - temporaire jusqu'au 30 septembre 2026*

Pièces jointes :
- Liste des postes offerts dans le cadre de l'additif
- Fiches de postes



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services judiciaires

Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle– RHG1

Paris, le 20 mars 2026

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

A

MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREMIERES PRESIDENTES ET PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL
MESDAMES ET MESSIEURS LES PROCUREURES GENERALES ET PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS

MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL
MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL

MADAME LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE NATIONALE DES GREFFES

Dossier suivi par :

Fanny MARTIN - 01.70.22.84.79

Cheffe du pôle de gestion des personnels de catégorie B

Objet : **ADDITIF** à la liste des postes offerts aux greffiers des services judiciaires dans le cadre de la campagne de mobilité des greffiers – prise de fonction au 1^{er} septembre 2026

Réf. : **SJ-26-35-RHG1/19.02.2026**

En complément de la liste des postes offerts à la campagne de mobilité des greffiers des services judiciaires, diffusée par note visée en référence, j'ai l'honneur de vous prier de trouver ci-jointe la liste des nouveaux postes offerts, les modifications apportées à la diffusion de la liste initiale, ainsi que les fiches de poste correspondantes.

Je vous précise que la présente liste des postes prend en compte :

- les vacances de postes au 1^{er} septembre 2026,
- la liste des postes offerts aux greffiers stagiaires issus de la promotion B2025C01 affectés en juridiction le 03 septembre 2026, en stage de pré-affectation sur poste à compter du 02 mars 2026,
- la liste des postes offerts aux greffiers stagiaires issus de la promotion B2025C02 affectés en juridiction le 30 septembre 2026, en stage de pré-affectation sur poste à compter du 30 mars 2026,
- le plan national de soutien à l'audience criminel.

Il est précisé qu'en application des lignes directrices de gestion, dès lors qu'un poste est publié comme vacant ou susceptible d'être vacant dans la note initiale ou dans l'additif, la juridiction est ouverte à la mobilité, permettant ainsi de pourvoir les éventuels départs. Dès lors, **les candidats à la mobilité sont invités à ne pas restreindre leurs vœux de mutation** selon la nature du poste publié (vacant ou susceptible d'être vacant) ou le nombre de postes publiés (un seul poste vacant ou susceptible de l'être peut permettre plusieurs affectations au sein d'une même juridiction, en fonction des départs des greffiers en place).

Vous voudrez bien inviter les greffiers qui souhaitent modifier leurs desideratas suite à la publication de l'additif à **remplir une nouvelle fiche de candidature** en indiquant par **ordre de préférence leurs nouveaux desideratas**.

Toute demande nouvelle **annule et remplace la demande initiale**.

Les candidatures dont vous aurez été saisi **concernant les postes publiés dans le cadre de cet additif** devront me parvenir sous le présent timbre, assorties de votre avis, **au plus tard le 10 avril 2026**.

Les candidatures ou les modifications de desideratas qui me parviendront après cette date ne seront pas examinées.

Je vous rappelle que la date limite de renonciation à une demande de mutation est fixée, sauf cas de force majeure dûment justifié, au **vendredi 15 mai 2026**. Jusqu'à cette date, les agents peuvent informer les services ressources humaines dont ils dépendent, à l'aide du formulaire d'annulation, de leur volonté de supprimer un ou plusieurs vœux de mutation.

L'adjointe à la sous-directrice des ressources humaines des greffes



Catherine BOUDON